



Mariage

Projet de mariage

Pièces à fournir :

Variables suivant les cas. Les personnes souhaitant se marier doivent, au préalable, se présenter à l'État-Civil où un dossier leur sera remis.

Ce dossier dûment complété sera déposé en Mairie uniquement sur rendez-vous au : 01.41.70.88.00.

Observations : la date du mariage sera fixée seulement si le dossier est complet.

Coût : gratuit

Demande d'extrait de mariage ou copie intégrale de mariage

Pièces à fournir :

Pièce d'identité, éventuellement livret de famille, pour une demande écrite, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse ainsi que la photocopie recto-verso de votre carte d'identité ou de votre passeport et indiquer la filiation complète (nom et prénom des parents).

Observations : l'intéressé majeur ou ascendant, descendant, conjoint.

Coût : gratuit.



Attention ! aux sites payants qui sont frauduleux ! Ne s'adresser qu'aux mairies.

Les demandes peuvent s'effectuer par mail à l'adresse suivante : etatcivil@livrygargan.fr en scannant les mêmes pièces à fournir.

ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET

- Acte de mariage (si marié à Livry-Gargan)



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43